



**La Déléguée Interministérielle à la Sécurité Routière,  
Déléguée à la Sécurité Routière**

*Paris, le*

**25 MAI 2022**

La Déléguée interministérielle à la sécurité routière

à

Mesdames et Messieurs les préfets de région  
Monsieur le préfet de police de Paris  
Madame la préfète de police des Bouches-du-Rhône  
Mesdames et Messieurs les préfets de département

**Objet : Document Général d'Orientations 2023-2027**

L'accidentalité sur nos routes a poursuivi ces dernières années sa tendance baissière, passant de 64 tués par million d'habitants en 2010 à 50 tués en 2019. Cette tendance baissière s'est poursuivie de manière globale en 2021, au-delà de l'année 2020, qui fut particulièrement atypique en raison des confinements successifs.

Pour autant, avec près de 3000 décès par an et 20 000 blessés, la sécurité sur nos routes demeure un enjeu majeur pour la sécurité de nos concitoyens.

Outre les mesures portant sur l'éducation routière, les équipements de protection individuels ou les conditions de circulation, les actions de prévention constituent un outil majeur pour faire évoluer les comportements de chacun d'entre nous sur la route.

Cette politique nationale doit être déclinée localement, sous votre impulsion, au travers des Plans départementaux de Sécurité routière, aux côtés de partenaires nombreux que vous mobilisez à cette occasion.

Les Documents Généraux d'Orientations, qui constituent le cadre stratégique pluriannuel guidant l'action de l'Etat déconcentré et de ses partenaires en faveur de la réduction de l'accidentalité routière, arrivent fin 2022 à leur terme.

Dans ce contexte, il convient aujourd'hui de définir la stratégie de la politique locale de sécurité routière pour les 5 ans à venir.

La présente note vous propose un cadre méthodologique et fixe le calendrier d'élaboration des documents pour chaque territoire.

### **1) Le diagnostic territorial : favoriser une approche pragmatique et opérationnelle**

Pour élaborer ce Document Général d'Orientations, vos équipes s'appuieront en premier lieu sur un diagnostic local de l'accidentalité établi par les équipes locales des Observatoires Départementaux de Sécurité Routière. Les équipes de l'ONISR et du CEREMA travaillent d'ores et déjà à la préparation des indicateurs qui faciliteront la rédaction des analyses. Ce diagnostic territorial a vocation à être partagé avec l'ensemble des acteurs et partenaires concernés par la sécurité routière.

### **2) L'élaboration du DGO : renforcer la démarche partenariale et favoriser l'intelligence locale.**

L'élaboration du Document Général d'Orientations constitue un moment fort de conception de l'action publique locale. Il convient d'y associer dès le départ une grande diversité d'acteurs concernés par les enjeux de sécurité routière. C'est pourquoi je vous engage à les mobiliser.

Au sein des services de l'Etat, outre les forces de l'ordre et les Parquets qui vous accompagnent sur l'ensemble des actions menées dans le cadre du contrôle, vous pourrez mobiliser les services déconcentrés de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports, mais aussi les services de l'emploi, de l'insertion et de la cohésion sociale.

Les collectivités territoriales seront particulièrement sollicitées. Je vous remercie tout particulièrement d'associer à cette démarche les élus et représentants de l'ensemble des collectivités territoriales. Les associations départementales des maires et des maires ruraux pourront être des facilitateurs dans la mise en œuvre de cette démarche.

Aux côtés de ces acteurs, les associations, partenaires actifs de vos équipes, les assureurs, les entreprises et les représentants des chambres consulaires ou des organisations professionnelles pourront être utilement associés afin de faciliter la déclinaison d'actions concrètes auprès de l'ensemble des publics.

### **3) L'actualisation des enjeux et la formalisation du DGO 2023-2027**

**Sous votre responsabilité, les chefs de projet sécurité routière** définiront, avec les partenaires locaux impliqués dans la démarche, les axes prioritaires d'actions qu'ils mettront en œuvre durant les 5 années du Document Général d'Orientations.

Dans une logique de simplification, j'ai décidé de définir nationalement **des enjeux englobants**. Ce choix permet d'adapter notre politique de prévention aux risques nouveaux que nous voyons émerger depuis quelques années. Les mobilités alternatives renforcent ainsi la problématique du partage de la voirie, qui n'est pas la même au cœur d'une métropole, dans un tissu urbain plus lâche ou dans le monde rural. Les enjeux locaux devront quant à eux être choisis en nombre très restreint et solidement appuyés, là encore, sur le diagnostic territorial.

**Quatre principaux enjeux devront être obligatoirement présents dans vos DGO :**

- **Les deux-roues motorisés ;**
- **Les conduites à risques :** alcool, stupéfiants, vitesse et non-respect des priorités, distracteurs (l'usage du téléphone principalement) ;
- **Les nouveaux modes de mobilité dite « douce » :** vélo (y compris à assistance électrique), engins de déplacement personnel motorisés et marche ;
- **Le risque routier professionnel**

Ces enjeux, appréhendés au regard de la situation locale, seront traités, dans la mesure du possible, en distinguant le réseau en agglomération de celui hors agglomération, ce qui permettra d'identifier les actions différenciées entre milieu urbain, milieu interurbain ou rural.

Il conviendra également d'interroger les différents modes de déplacement au regard de l'objectif prioritaire qui vise à permettre des déplacements en sécurité à tout âge.

Le partage apaisé de la voirie sera aussi un fil conducteur de la stratégie que vous proposerez à vos partenaires au travers du Document Général d'Orientations.

Chaque enjeu donnera lieu à des orientations d'action qui prendront en compte la diversité des publics (selon les classes d'âge, les formes de mobilité ou les usages), comme des modalités d'action (communication, prévention, contrôle et sanction). Le cas échéant, des orientations concernant les infrastructures pourront être intégrées dans le cadre d'une coopération avec les collectivités territoriales gestionnaires de voirie.

Ces enjeux, à caractère obligatoire, n'excluent pas ceux qui apparaîtraient localement comme particulièrement prégnants, dès lors que les diagnostics territoriaux en révèlent la particularité. Il paraît souhaitable de pas mettre en avant plus de 2 enjeux locaux, dont la définition devra s'appuyer sur le diagnostic territorial.

Par ailleurs, il paraît également utile de prévoir, dès la phase de rédaction du DGO, les formes que prendra son évaluation à mi-parcours. Le recours à cette évaluation permettra un éventuel ajustement des priorités retenues.

Afin de ne pas enfermer votre action dans un cadre trop contraignant vous disposez d'une grande latitude sur la forme prise par l'élaboration concertée du DGO.

#### **4) Calendrier d'élaboration du DGO et appui méthodologique**

La phase de bilan et d'analyse de l'accidentalité réalisée par les ODSR devra être achevée avant la fin octobre 2022.

La démarche d'élaboration du DGO (rédaction comprise) devra être achevée au plus tard en début d'année 2023, ce qui permettra une signature de vos documents avant le 31 mars 2023.

Je vous invite à associer à cette signature, en fonction du contexte local, tout ou partie des partenaires mobilisés, dont les parquets et les conseils départementaux, et à communiquer largement sur cet événement.

Je vous remercie par ailleurs de bien vouloir adresser à mes services, et **ce avant le 31 mars 2023**, un exemplaire de votre Document Général d'Orientations.

Les services de la DSR, et en particulier le bureau des politiques et de l'animation locales (BPAL), accompagneront dès à présent vos équipes dans la démarche d'élaboration partenariale du DGO.

Cette démarche est, j'en suis certaine, de nature à renforcer la dynamique locale en faveur de la sécurité routière. La mobilisation de vos équipes et de celle de vos partenaires dans ce travail de prospective en faveur de la sécurité routière constitue aussi un élément de programmation des dépenses.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement, celui de vos équipes et des partenaires à vos côtés dans cette élaboration de la stratégie territoriale de la sécurité routière.



**MARIE GAUTIER-MELLERAY**